



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 21
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 18
Date de convocation : 18/02/2022

**DELIBERATION N°7
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 9 MARS 2022**

Carte 1 : GEMAPI hors digues

L'an deux mil vingt-deux, le neuf mars à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Solaure-en-Diois, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON
Communauté des communes du Diois : Mmes Christine AURANGE, Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE à partir de 19h15, Gérard PERDRIX
Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Cyrille VALLON, Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Jean-Marc PEYRET

Autres présents :

SMRD : Mmes Céline BELBEOC'H, Chrystel FERMOND, Charlène PAYAN ; MM. Olivier BIELAKOFF, Julien NIVOU
Communauté des communes du Diois : Alain BONNARD (suppléant)
Châtillon-en-Diois : Mme Monique ORAND

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU
Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Franck MONGE, Jean-Pierre POINT
Communauté de communes du Val de Drôme : Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET

OBJET : CONVENTION ENTRETIEN DE LA VEGETATION PAR L'ASSOCIATION D'INSERTION TREMPLIN

Vu le plan pluriannuel d'entretien définissant les besoins d'entretien des berges de la rivière et son arrêté de DIG n°26-2018-07-30-005 du 30/07/18 ;
Vu l'expérience concluante menée avec l'association d'insertion Tremplin durant l'hiver 2021/2022 ;
Vu les financements octroyés par le Département pour la mise en œuvre du plan de gestion des boisements de berge ;
Vu le modèle de convention de l'association d'insertion Tremplin, qui propose des unités de prestation sous la forme de mise à disposition d'une équipe technique encadrée pour une semaine. La commande se fait donc sur un nombre de semaines à déterminer en fonction des besoins du SMRD par opération ;

Considérant la nécessité de poursuivre et finaliser les travaux d'entretien pour le bon fonctionnement des rivières du bassin versant ;

Le Président expose que l'association Tremplin possède une grande expérience dans ce type de prestations et répond à nos besoins d'entretien. En terme géographique, cette association pourra intervenir uniquement sur la partie aval du bassin versant. Le haut du bassin versant est trop éloigné

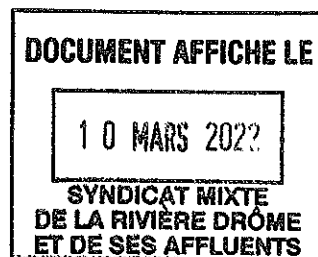
de son périmètre d'intervention et restera assuré par un autre prestataire via un marché à bons de commande avec l'ONF.

Le budget prévu pour ces interventions est de 36 000€ TTC. Le taux d'aide du Département de la Drôme sur ce type d'opération est de 40%. A titre exceptionnel, pour cette tranche de travaux, en raison d'une bonification liée aux travaux engagés sur le lac des Freydières, l'Agence de l'eau pourra également intervenir financièrement.

Le Président propose de retenir l'association d'insertion Tremplin pour assurer la réalisation du PPE pendant **12 semaines** par conventionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- PRECISE que les crédits nécessaires seront disponibles au budget 2022 ;
- SOLLICITE les subventions les plus élevées auprès du Conseil départemental de la Drôme et de l'Agence de l'eau ;
- AUTORISE le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER